



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

11^e séance du mardi 16 janvier 2024

Présidence de M. Matthieu Carrel, président

Le Conseil communal de Lausanne

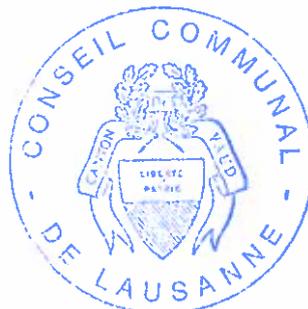
- vu le Préavis N° 2023/42 de la Municipalité, du 14 septembre 2023 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 29'000'000.- pour les travaux décrits dans le présent préavis ;
2. d'amortir annuellement le montant figurant sous chiffre 1 sur une durée de 30 ans, par la rubrique 331 du budget de la Direction de la sécurité et de l'économie, Service de l'eau, eau potable ;
3. de prélever un montant équivalent à la charge d'amortissement mentionnée au point 2 sur le fonds de réserve et de renouvellement du Service de l'eau ;
4. de charger le Service de l'eau de demander les différents subsides relatifs ;
5. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser les intérêts y relatifs sur la rubrique 390 du Service de l'eau.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi seize janvier deux mille vingt-quatre.

Le président :



Le secrétaire :